

TYPE A F	AGRICOLE FORÊT <i>(CC Service)</i>	ZONES						
		A 37	A 38	A 39	A 40	A 41	A 42	F 43
		X	X	X	X	X	X	X
CONSTRUCTIONS & USAGES AUTORISÉS	Unifamilial isolée	X	X	X	X	X	X	X
	Bifamiliale isolée	X	X	X	X	X	X	X
	Services personnels et professionnels	X	X	X	X	X	X	X
	Bâtiments accessoires à l'habitation (garage, remise,...)	X	X	X	X	X	X	X
	Agriculture	X	X	X	X	X	X	X
	Agrotourisme	X	X	X	X	X	X	X
	Récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X
	Commerce liés à la ressource	X	X	X	X	X	X	X
	Forêt	X	X	X	X	X	X	X
	Carière, sablière et gravière	X	X	X	X	X	X	X
	Extraction		X					
	Transformation liée à la ressource agricole et forestière	X	X	X	X	X	X	X
NORMES D'IMPLANTATION * distance mesurée du centre de la rue	Nb maximum d'étages hors-sol	3	3	1	3	3	3	
	Nb minimum d'étages hors-sol	1	1	1	1	1	1	1
	Marge de recul avant minimum	12	15	22	22	22	22	12
	Marge arrière minimum	3	4.5	4.5	4.5	4	4	3
	Marge latérale minimum	3	4.5	4.5	4.5	6	6	4.5
	Somme des marges latérales	12	9.2	12	12	12	12	9.2
	% maximum d'occupation du bâtiment principal	50%	40%	40%	50%	50%	50%	20%
NORMES SPÉCIALES	Type d'entreposage autorisé	C	C	C	C	C	C	C
	Type d'affiches, enseignes et panneaux-réclames autorisés	CDE						
	Territoire ou éléments d'intérêt			X	X	X	X	
	Zone de contrainte	X		X	X	X	X	X
	Marge de recul de 30m de l'emprise de la routes 212	X	X	X	X	X	X	X
	Marge de recul de 30m de l'emprise de la route 257			X	X			
Usage spécifiquement autorisé	Services d'utilité publique (infrastructures reliées à un réseau d'aqueduc et/ou d'égout, tour de télécommunication)	X	X	X	X			
Usages spécifiquement prohibés	<i>exclusif CC</i>			X				
	Les roulettes installées de façon permanentes	X		X	X	X	X	
Territoire situé dans le pôle touristique régional du Mont Mégantic				X	X	X		